

La guerre nucléaire illégale

Partage international n° [91](#) - Mars 1996

A la suite d'une campagne déclenchée à l'initiative de citoyens privés, la Cour internationale, dépendant de l'ONU, a été appelée à émettre un avis sur une question inhabituelle. A la demande de l'Assemblée générale des Nations unies et de l'Organisation mondiale de la santé, la Cour internationale de justice va statuer sur la légalité de la guerre nucléaire.

Au cours de trois semaines d'auditions, de solides arguments ont été avancés, énonçant que les armes nucléaires sont illégales en l'état actuel des traités sur l'environnement et sur les droits de l'homme. Leur illégalité à la lumière des lois internationales existantes a été démontrée par le professeur de Droit anglais, James Crawford, qui a cité « *leur caractère*

aveugle ; leurs effets dans le temps et l'espace - au-delà des frontières et des générations - [et] les effets toxiques qu'elles engendrent ».

Une décision émise par la Cour n'aurait aucun caractère contraignant, mais pourrait constituer une plate-forme d'action pour l'Assemblée générale et l'Organisation mondiale de la santé.

Sources : New York Times, E.-U.

Thématiques : [politique](#)

Rubrique : [Tendances](#) (Dans le monde actuel s'affirme une tendance de plus en plus prononcée à la synthèse, au partage, à la coopération, à de nouvelles approches et avancées technologiques pour la sauvegarde de la planète et le bien-être de l'humanité. Cette rubrique présente des événements et courants de pensée révélateurs d'une telle évolution.)